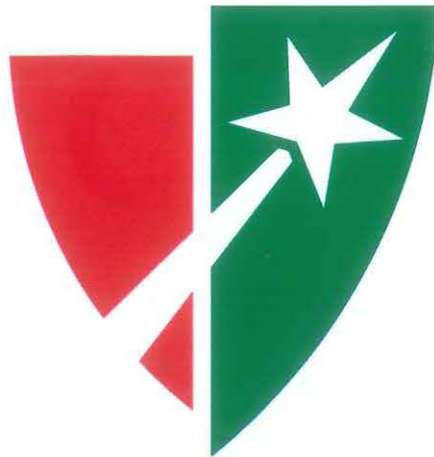


CCAS



REÇU À LA PRÉFECTURE

- 9 JUIL. 2018

Colmar

PROCES-VERBAL

35ème séance

du

28 juin 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 27 mars 2018 :

REÇU À LA PRÉFECTURE
- 9 JUL. 2018

Nombre de voix pour : 10
contre : 0
abstention : 0
absent : 1

Etaient présents :

Sous la Présidence de Mme Christiane CHARLUTEAU, Vice-Présidente et Mmes et MM. les administrateurs, Roseline HOUPIN, Corinne LOUIS, Michel ZIPPER, Daniel REBERT, Hubert PHILIPP et Laurent KONOPINSKI.

Etaient excusés :

M. Gilbert MEYER, Président du CCAS, qui donne procuration à Mme Christiane CHARLUTEAU ; Mme Solange GARIN qui donne procuration à M. Michel ZIPPER ; M. Jean-Jacques WEISS qui donne procuration à Mme Corinne LOUIS.

Etait absente :

Mme Caroline SANCHEZ.

Etaient également présents :

M. Jean-Luc DELACOTE – Directeur Général Adjoint des Services, et Mmes Cathy GHIO – Chef de Service, Stéphanie PRUNIAUX, Responsable Administratif et Financier, Fabienne HUSSER – Pôle Associations et Wassila FRITSCH – Secrétaire.

Etaient également excusés :

M. Yannick KLEIN - Directeur Général des Services et M. Bernard VASSELON – Trésorier Principal Municipal.

Sur convocation de Monsieur le Président, par lettre datée du 21 juin 2018, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni le jeudi 28 juin 2018 à 17h au CCAS.

Nombre de présents : 7
excusés : 3
absent : 1

REÇU À LA PRÉFECTURE

- 9 JUIL. 2018

Etaient présents :

Sous la Présidence de Mme Christiane CHARLUTEAU, Vice-Présidente et Mmes et MM. les administrateurs, Roseline HOUPIN, Corinne LOUIS, Michel ZIPPER, Daniel REBERT, Hubert PHILIPP et Laurent KONOPINSKI.

Etaient excusés :

M. Gilbert MEYER, Président du CCAS, qui donne procuration à Mme Christiane CHARLUTEAU ; Mme Solange GARIN qui donne procuration à M. Michel ZIPPER ; M. Jean-Jacques WEISS qui donne procuration à Mme Corinne LOUIS.

Etait absente :

Mme Caroline SANCHEZ

Etaient également présents :

M. Jean-Luc DELACOTE – Directeur Général Adjoint des Services, et Mmes Cathy GHIO – Chef de Service, Stéphanie PRUNIAUX, Responsable Administratif et Financier, Fabienne HUSSER – Pôle Associations et Wassila FRITSCH – Secrétaire.

Etaient également excusés :

M. Yannick KLEIN - Directeur Général des Services et M. Bernard VASSELON – Trésorier Principal Municipal.

- 9 JUIL. 2018

Compte-rendu des décisions prises par le Conseil d'Administration du CCAS le 28 juin 2018.

132-2018 – SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS – 2^{ème} tranche

133-2018 – COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2017

134-2018 – COMPTE ADMINISTRATIF 2017

**135-2018 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT
DE L'EXERCICE 2017**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 28 juin 2018

132-2018 – SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS – 2^{ème} tranche**Etaient présents :**

Sous la Présidence de Mme Christiane CHARLUTEAU, Vice-Présidente et Mmes et MM. les administrateurs, Roseline HOUPIN, Corinne LOUIS, Michel ZIPPER (qui a quitté la salle et n'a pris part ni à la discussion, ni au vote pour l'attribution de la subvention à l'association UNIAT), Daniel REBERT (qui a quitté la salle et n'a pris part ni à la discussion, ni au vote pour l'attribution de la subvention aux associations APALIB et APAMAD), Hubert PHILIPP (qui a quitté la salle et n'a pris part ni à la discussion, ni au vote pour l'attribution de la subvention à l'association LA MANNE) et Laurent KONOPINSKI.

Etaient excusés :

M. Gilbert MEYER, Président du CCAS, qui donne procuration à Mme Christiane CHARLUTEAU ; Mme Solange GARIN qui donne procuration à M. Michel ZIPPER ; M. Jean-Jacques WEISS qui donne procuration à Mme Corinne LOUIS.

Etait absente :

Mme Caroline SANCHEZ

Nombre de voix pour : 10
contre : 0
abstention: 0
absent : 1

Secrétaire de séance : Mme Roseline HOUPIN

Transmission à la Préfecture :

- 9 JUL. 2018 -

Point N°1 SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS – 2^{ème} tranche -

Rapport n° 132 -2018

Dans le cadre de la politique de soutien aux associations œuvrant dans le domaine de l'action sociale, et après examen des demandes, il est proposé l'attribution d'une seconde tranche de subventions pour l'année 2018 selon le tableau ci-joint.

La répartition des subventions est faite selon le secteur d'intervention des associations et les montants alloués s'élèvent à un total de 365 400 € pour cette deuxième tranche.

Les avances sur subventions 2018 d'un montant de 198 750 € versées aux associations «APALIB', APAMAD, LA MANNE, ESPOIR », étant comprises dans le total précité, il reste à attribuer au titre de la présente délibération un montant de 166 650 €.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le versement des subventions aux associations selon la répartition proposée dans le tableau ci-joint

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2018 compte 6574.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer conformément au décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, les conventions, selon le modèle ci-joint, adapté le cas échéant aux situations particulières, à conclure avec les associations bénéficiaires de subventions supérieures à 23 000,00 €, désignées ci-après :

- Association APALIB',
- Association Pour l'Accompagnement et le Maintien A Domicile (APAMAD),
- Association LA MANNE, Centre d'entraide alimentaire et de soutien par le travail,
- Association ESPOIR,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le Président

Subventions aux Associations Année 2018 - 2ème tranche -

Associations par secteur d'intervention	Attributions 2017	Demandes 2018	Décisions 2018	Avances déjà versées	Reste à attribuer
PERSONNES AGEES					
Association APALIB'	95 000,00 €	123 000,00 €	95 000,00 €	47 500,00 €	47 500,00 €
Association Pour l'Accompagnement et le Maintien A Domicile "APAMAD"	65 000,00 €	82 000,00 €	65 000,00 €	32 500,00 €	32 500,00 €
<i>S/TOTAL</i>	160 000,00 €	205 000,00 €	160 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €
AIDE MATERIELLE & ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES FAMILLES					
Association ESPOIR	165 000,00 €	175 860,00 €	123 750,00 €	82 500,00 €	41 250,00 €
Association LA MANNE Centre d'entraide alimentaire et de soutien par le travail	72 500,00 €	72 500,00 €	72 500,00 €	36 250,00 €	36 250,00 €
<i>S/TOTAL</i>	237 500,00 €	248 360,00 €	196 250,00 €	118 750,00 €	77 500,00 €
SANTE					
Association Suicide Ecoute Prévention Interventions auprès des Adolescents (SEPIA)	7 200,00 €	7 200,00 €	7 200,00 €		7 200,00 €
<i>S/TOTAL</i>	7 200,00 €	7 200,00 €	7 200,00 €	- €	7 200,00 €
PERSONNES HANDICAPEES					
Association Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations (CREAI GRAND EST) en faveur des personnes en situation de Vulnérabilité	Pas de demande en 2017	Demande non chiffrée	1 500,00 €		1 500,00 €
Association Union Nationale des Invalides et Accidentés du Travail - UNIAT Section de Colmar	450,00 €	450,00 €	450,00 €		450,00 €
<i>S/TOTAL</i>	450,00 €	450,00 €	1 950,00 €	- €	1 950,00 €
TOTAL GENERAL	405 150,00 €	461 010,00 €	365 400,00 €	198 750,00 €	166 650,00 €



**Convention relative à l'attribution
d'un concours financier à l'association
au titre de l'année 2018**

Entre

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Colmar, dûment représenté par son Président en exercice, Monsieur Gilbert MEYER,

ci-après désigné par les termes, « **le Centre
Communal d'Action Sociale de la Ville de Colmar** »,
d'une part,

Et

L'association, dont le siège social est situé au, représentée par son Président,

ci-après désignée sous le terme « **l'association** »,
d'autre part,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques.

Vu la demande de subvention du.....

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Colmar du 28 juin 2018 accordant une subvention d'un montant de€ à l'association

il est exposé et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Colmar soutient l'action menée par **l'association**

I - OBLIGATIONS DE LA COLLECTIVITE

ARTICLE 2 : Subvention de fonctionnement

Pour 2018, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Colmar alloue à l'association une **subvention globale** de €.

Cette somme comprend l'avance d'un montant de€ déjà versée, et le solde de€.

Le renouvellement de la subvention ainsi accordée ne constitue aucunement un droit. La reconduction de l'aide fera l'objet d'un nouvel examen en fonction des critères définis à l'article 1.

ARTICLE 3 : Modalités de versement

Le versement sera effectué par virement au compte de l'association N°

L'ordonnateur de la dépense est le Président du Centre Communal d'Action Sociale, le comptable assignataire est le Trésorier Principal Municipal de Colmar.

II - OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION

ARTICLE 4 : Restitution des comptes, présentation des documents financiers

La décision d'attribution de la subvention 2018 doit également prendre en compte l'examen du compte d'exploitation et du bilan de l'année précédente.

L'associations'engage à :

- a) communiquer au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Colmar, au plus tard le 30 juin 2018 le compte d'emploi de la subvention attribuée en 2017,
- b) formuler sa demande annuelle de subvention au plus tard le 1^{er} décembre de l'année précédant l'exercice considéré, accompagnée d'un budget prévisionnel détaillé,
- c) de tenir à sa disposition, les éléments financiers permettant de mesurer la bonne exploitation des activités financées.

Le respect des présentes prescriptions est impératif. A défaut, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Colmar pourra suspendre le versement de la subvention, voire demander le remboursement des acomptes déjà versés.

ARTICLE 5 : Activités de l'Association

L'Association s'engage à

III - CLAUSES GENERALES

ARTICLE 6 : Durée de la convention

La présente convention est valable pour l'exercice 2018. En cas de reconduction de la subvention, une nouvelle convention sera signée entre les parties.

ARTICLE 7 : Résiliation de la Convention

Le Centre Communal d'Action Sociale de La Ville de Colmar se réserve la faculté de résilier de plein droit la présente convention sans préavis ni indemnité en cas de non-respect par **l'association** de l'une des clauses exposées ci-dessus, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Colmar par lettre recommandée avec accusé de réception, **l'association** n'aura pas pris les mesures appropriées, ou sans mise en demeure en cas de faute lourde.

La présente convention sera résiliée également de plein droit et sans indemnité en cas d'impossibilité pour l'association d'achever sa mission.

ARTICLE 8 : Remboursement de la subvention

Dans les cas visés à l'article 7, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Colmar pourra suspendre le versement de la subvention, voire l'annuler et demander le remboursement des acomptes déjà versés.

ARTICLE 9 : Compétence juridictionnelle

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention relève de la compétence de la juridiction administrative.

Fait en deux exemplaires
A Colmar, le

Pour l'Association,

Pour le Centre Communal d'Action Sociale
de la Ville de Colmar
le Président

Président

Gilbert MEYER
Maire de Colmar

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 28 juin 2018

133-2018 – COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2017

Etaient présents :

Sous la Présidence de Mme Christiane CHARLUTEAU, Vice-Présidente et Mmes et MM. les administrateurs, Roseline HOUPIN, Corinne LOUIS, Michel ZIPPER, Daniel REBERT, Hubert PHILIPP et Laurent KONOPINSKI.

Etaient excusés :

M. Gilbert MEYER, Président du CCAS, qui donne procuration à Mme Christiane CHARLUTEAU ; Mme Solange GARIN qui donne procuration à M. Michel ZIPPER ; M. Jean-Jacques WEISS qui donne procuration à Mme Corinne LOUIS.

Etait absente :

Mme Caroline SANCHEZ

Nombre de voix pour : 10
contre : 0
abstention : 0
absent : 1

Secrétaire de séance : Mme Roseline HOUPIN
Transmission à la Préfecture :

- 9 JUIL. 2018

MAIRIE DE COLMAR
Centre Communal d'Action Sociale

Séance du Conseil d'Administration du 28.06.2018

Point N° 2 COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2017

Rapport n° 133 - 2018

Le compte de gestion est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice dressé par le Trésorier Principal Municipal. Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

après en avoir délibéré, et

après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2017, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés.

STATUANT - sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire
- sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne la section de fonctionnement
- sur la comptabilité des valeurs inactives.

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier Principal Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Président

01208 - CCAS COLMAR

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2016	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement	151 969,05	0,00	39 288,01	0,00	191 257,06
TOTAL I	151 969,05	0,00	39 288,01	0,00	191 257,06
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à					
caractère industriel					
et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	151 969,05	0,00	39 288,01	0,00	191 257,06

REÇU À LA PRÉFECTURE

- 9 JUIL. 2018



01208 - CCAS COLMAR

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	0,00	2 195 369,05	2 195 369,05
Titres de recettes émis (b)	0,00	2 046 808,21	2 046 808,21
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	0,00	2 046 808,21	2 046 808,21
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	0,00	2 195 369,05	2 195 369,05
Mandats émis (f)	0,00	2 034 970,86	2 034 970,86
Annulations de mandats (g)	0,00	27 450,66	27 450,66
Dépenses nettes (h = f - g)	0,00	2 007 520,20	2 007 520,20
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	0,00	39 288,01	39 288,01
(h - d) Déficit	0,00		

Page des signatures

01208 - CCAS COLMAR

Exercice 2017

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

SIBLER Eleonore (1034273782-0), INSPECTEUR FINANCES PUBLIQUES

A DDFIP DU HAUT-RHIN, le 29/01/2018

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de CCAS COLMAR pendant l'année 2017 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

VASSELON Bernard (1012956647-0), INSPECTEUR DIVISIONNAIRE FIP HORS CLASSE

A COLMAR MUNICIPALE, le 02/02/2018

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

Vu par *le Président du CCAS de Colmar* qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le *28 JUIN 2018* par l'organe délibérant.

A *Colmar*, le *28 JUIN 2018*

REÇU À LA PRÉFECTURE
- 9 JUIL. 2018

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 28 juin 2018

134-2018 – COMPTE ADMINISTRATIF 2017

RÉÇU À LA PRÉFECTURE

- 9 JUL. 2018

Etaient présents :

Sous la Présidence de Mme Christiane CHARLUTEAU, Vice-Présidente (qui a quitté la salle et n'a pas pris part au vote) et Mmes et MM. les administrateurs, Roseline HOUPIN, Corinne LOUIS (qui a présidé la séance pour le vote), Michel ZIPPER, Daniel REBERT, Hubert PHILIPP et Laurent KONOPINSKI.

Etaient excusés :

M. Gilbert MEYER, Président du CCAS, qui donne procuration à Mme Christiane CHARLUTEAU ; Mme Solange GARIN qui donne procuration à M. Michel ZIPPER ; M. Jean-Jacques WEISS qui donne procuration à Mme Corinne LOUIS.

Etait absente :

Mme Caroline SANCHEZ

Nombre de voix pour : 8
contre : 0
abstention : 0
absent : 1

Secrétaire de séance : Mme Roseline HOUPIN
Transmission à la Préfecture :

- 9 JUL. 2018

MAIRIE DE COLMAR
Centre Communal d'Action Sociale

Séance du Conseil d'Administration du 28.06.2018

Point N° 3 COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Rapport n° 134 - 2018

Conformément aux règles de comptabilité publique, le Centre Communal d'Action Sociale établit son Compte Administratif. Le Compte Administratif est un document de synthèse retraçant l'exécution budgétaire au cours de l'exercice (émission de titres de recette et de mandats de dépense) et la rapprochant des autorisations budgétaires votées par le Conseil d'Administration (budgets primitif et supplémentaire). Il fait apparaître le résultat budgétaire de l'exercice.

VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président n'est pas présent pour l'approbation du Compte Administratif. Le Conseil d'Administration est présidé par Mme Corinne LOUIS élue par le Conseil d'Administration.

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir voter le rapport portant sur l'adoption du Compte Administratif 2017 du Centre Communal d'Action Sociale.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

après en avoir délibéré,

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité administrative soumise à son examen.

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

ARRETE le résultat définitif tel que résumé ci-dessous et déclare toutes les opérations de l'exercice 2017 définitivement closes et les crédits annulés.

Le Compte Administratif de l'exercice 2017 se résume ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés				151 969,05 €		151 969,05 €
Résultat affecté				0,00 €		0,00 €
Opérations de l'exercice			2 007 520,20 €	2 046 808,21 €	2 007 520,20 €	2 046 808,21 €
TOTAUX			2 007 520,20 €	2 198 777,26 €	2 007 520,20 €	2 198 777,26 €
Résultats de clôture				191 257,06 €		191 257,06 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES				191 257,06 €		191 257,06 €
RESULTATS DEFINITIFS				191 257,06 €		191 257,06 €

DONNE décharge au Président pour sa gestion de l'exercice 2017 conformément à l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président



Centre Communal
d'Action Sociale
de
COLMAR

Compte Administratif
Exercice 2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE COLMAR
dont la population est de 3500 habitants et plus

CCAS DE COLMAR

Numéro SIRET : 26680108300020

POSTE COMPTABLE DE 68004 - Trésorerie Municipale de Colmar

M14

COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

BUDGET : CCAS

ANNEE 2017

REÇU À LA PRÉFECTURE

- 9 JUL. 2018

SOMMAIRE

pages		Jointes	Sans objet
	I. Informations générales du budget		
-	A - Informations statistiques, fiscales et financières		
p. 3	B - Modalités de vote du budget		
	II. Présentation générale du budget		
p. 4	A1 - Vue d'ensemble - Sections		
p. 5	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
-	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
p. 6	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
p. 7	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III. Vote du budget		
p. 8 à 10	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles		
p.11	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles		
-	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
-	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
-	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV. Annexes		
	A - Eléments du bilan		
p.12 à 14	A1 - Présentation croisée par fonction	X	
	A2.1 - Etat de la dette - Dette sur emprunt - Répartition par prêteurs		X
	A2.2 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X
	A2.3 - Etat de la dette - Autres dettes		X
	A2.4 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par type de taux		X
	A2.5 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes		X
	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		X
	A2.7 - Etat de la dette - Contrats de couverture du risque financier		X
	A2.8 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie		X
	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements		X
	A4 - Etat des provisions		X
	A5 - Etalement des provisions		X
	A6 - Equilibre des opérations financières		X
	A7.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement		X
	A7.2 - Etats de la répartition de la TEOM		X
	A8 - Etat des charges transférées		X
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
	B1.2 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.3 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.4 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.5 - Etat des engagements reçus		X
	B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers (subventions)	X	
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
	C - Autres éléments d'informations		
	C1 - Etat du personnel		X
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		X
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
	C3.5 - Présentation agrégée budget principal, budgets annexes		X
	D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures		
	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes		X
	D2 - Arrêté et signatures	X	

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement (1).
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement (1).
- avec ou sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III-B-3 (2)
- avec ou sans vote formel sur chacun des chapitres (2)

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : -/

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci - dessus, le budget est réputé voté par chapitre et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont (2) :

- semi - budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n° du) (2)

IV - Le présent Compte Administratif a été voté (2) :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".

(2) Mention complétée ou Rayer la mention inutile.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	a	2 007 520.20	g	2 046 808.21
	Section d'investissement	b		h	

+ +

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	c		i	151 969.05
	Report en section d'investissement (001)	d		j	

= =

TOTAL (réalisations + reports)	=a+b+c+d	2 007 520.20	=g+h+i+j	2 198 777.26
-----------------------------------	----------	--------------	----------	--------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	e		k	
	Section d'investissement	f		l	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=e+f		=k+l	

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=a+c+e	2 007 520.20	=g+i+k	2 198 777.26
	Section d'investissement	=b+d+f		=h+j+l	
	TOTAL CUMULE	=a+b+c+d+e+f	2 007 520.20	=g+h+i+j+k+l	2 198 777.26

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap/Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre.
-----------	---------	------------------------------------	------------------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
011	CHARGES À CARACTERE GENERAL	397 569.05	287 823.89	23 289.53		86 455.63
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	820 200.00	557 292.71	205 000.00		57 907.29
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	977 600.00	906 087.58	28 026.49		43 485.93
Total des dépenses de gestion courante		2 195 369.05	1 751 204.18	256 316.02		187 848.85
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 195 369.05	1 751 204.18	256 316.02		187 848.85
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement						
TOTAL		2 195 369.05	1 751 204.18	256 316.02		187 848.85
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Titres émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 041 400.00	2 041 100.51	3 844.24		-3 544.75
Total des recettes de gestion courante		2 041 400.00	2 041 100.51	3 844.24		-3 544.75
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000.00	1 509.88	353.58		136.54
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 043 400.00	2 042 610.39	4 197.82		-3 408.21
Total des recettes d'ordre de fonctionnement						
TOTAL		2 043 400.00	2 042 610.39	4 197.82		-3 408.21
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		151 969.05				

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	311 113,42		311 113,42
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	762 292,71		762 292,71
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	934 114,07		934 114,07
	Dépenses de fonctionnement - Total	2 007 520,20		2 007 520,20
	Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 044 944.75		2 044 944.75
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 863.46		1 863.46
	Recettes de fonctionnement - Total	2 046 808.21		2 046 808.21
	Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			151 969.05

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	397 569.05	287 823.89	23 289.53		86 455.63
-60-	ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS	300.00				300.00
	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES					
	FOURNITURES NON STOCKEES					
60623	ALIMENTATION	100.00				100.00
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	200.00				200.00
-61-	SERVICES EXTERIEURS	1 550.00	1 479.58			70.42
	DIVERS					
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	1 550.00	1 479.58			70.42
-62-	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	395 719.05	286 344.31	23 289.53		86 085.21
	REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES					
6228	DIVERS	2 100.00	2 100.00			
	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES					
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	1 012.00	1 011.55			0.45
6232	FETES ET CEREMONIES	58 000.00	56 792.74	1 100.00		107.26
6238	DIVERS	3 650.00	3 547.40			102.60
	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS					
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	214 844.50	168 614.53	7 000.00		38 229.97
	DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS					
6257	RECEPTIONS	430.00	330.00			100.00
	DIVERS					
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	2 488.00	2 486.12			1.88
	REMBOURSEMENTS DE FRAIS					
62871	A LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	63 200.00	48 010.47	15 189.53		
6288	AUTRES	49 994.55	2 451.50			47 543.05
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	820 200.00	557 292.71	205 000.00		57 907.29
-62-	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	820 000.00	557 094.71	205 000.00		57 905.29
	PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE					
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	820 000.00	557 094.71	205 000.00		57 905.29
-64-	CHARGES DE PERSONNEL	200.00	198.00			2.00
	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE					
6451	COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	200.00	198.00			2.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	977 600.00	906 087.58	28 026.49		43 485.93
	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					
	SECOURS					
6562	AIDES	395 000.00	345 994.00	28 026.49		20 979.51
6568	AUTRES SECOURS	1 000.00	93.58			906.42

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
6573 6574	SUBVENTIONS: SUBV. FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	25 000.00 556 600.00	25 000.00 535 000.00			21 600,00
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=011+012+014+65+656		2 195 369.05	1 751 204.18	256 316.02		187 848.85
TOTAL DES DEPENSES REELLES (r)=(a)+66+67+68+022		2 195 369.05	1 751 204.18	256 316.02		187 848.85

9

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE						

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	2 195 369,05	1 751 204,18	256 316,02		187 848,85
---	---------------------	---------------------	-------------------	--	-------------------

Pour information : D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	
---	--

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Titres émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 041 400.00	2 041 100.51	3 844.24		-3 544.75
7473 7474	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS PARTICIPATIONS DEPARTEMENTS COMMUNES	12 000.00 2 029 400.00	11 700.51 2 029 400.00	3 844.24		-3 544.75
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013		2 041 400.00	2 041 100.51	3 844.24		-3 544.75
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000.00	1 509.88	353.58		136.54
7713 7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION LIBERALITES RECUES AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	2 000.00	1 509.88	353.58		490.12 -353.58
TOTAL DES RECETTES REELLES (r)=(a)+76+77+78		2 043 400.00	2 042 610.39	4 197.82		-3 408.21
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		2 043 400.00	2 042 610.39	4 197.82		-3 408.21
Pour information : R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			151 969.05			

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilables 01	0 SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES:	5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	6 FAMILLE:
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)						
	Total dépenses	2 007 520.20		832 899.96	805 840.07	368 780.17
	Total recettes	2 198 777.26	151 869.05	2 030 909.88	15 888.33	
	Solde de fonctionnement	191 257.06	151 869.05	-1 198 009.92	-789 941.74	-368 780.17
RESTES A REALISER au 31/12/N						
	Total RAR dépenses					
	Total RAR recettes					
	Solde RAR fonctionnement					

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilables 01	0 SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	6 FAMILLE.
DÉPENSES		2 007 520.20		832 899.96	805 840.07	368 780.17
Dépenses réelles		2 007 520.20		832 899.96	805 840.07	368 780.17
011	CHARGES À CARACTERE GENERAL	311 113.42		70 607.25	32 726.00	207 780.17
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	762 292.71		762 292.71		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	934 114.07			773 114.07	161 000.00
Dépenses d'ordre						
002 Déficit de fonctionnement reporté						
RECETTES:		2 198 777.28	151 969.05	2 030 909.88	15 898.33	
Recettes réelles		2 046 808.21		2 030 909.88	15 898.33	
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 044 944.75		2 029 400.00	15 544.75	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 863.46		1 509.88	353.58	
Recettes d'ordre						
002 Excédent de fonctionnement reporté		151 969.05	151 969.05			

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

B1.7 - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(Article L. 2313-1 du GGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
<u>Associations</u>		
APAMAD ACCOMPAGNEMENT ET MAINTIEN A DOMICILE	65 000.00	
LA CIMADE	500.00	
ASSOCIATION CAROLINE BINDER	7 000.00	
LES BOUCHONS DE L'ESPOIR	1 000.00	
AIDES	1 500.00	
APPUIS	10 500.00	
ASS. LE SECOND SOUFFLE GROUPE D'ENTRAIDE MUTUEL (GEM) DE COLMAR	3 000.00	
APF 68 - INSTITUT LES ACACIAS	400.00	
RESEAU SANTE SOCIAL COLMAR	300.00	
ASSOCIATION CULTURES DU COEUR	800.00	
APALIB	95 000.00	
UNION NATIONALE INVALIDES ACCIDENTES DU TRAVAIL	450.00	
ASSOC SYND FAMILLES MONOPARENTAL ET RECOMPOSEES	5 000.00	
GESTION VESTIAIRE COMMUNAUTAIRE	800.00	
SOS AMITIE HT RHIN	1 000.00	
CROIX ROUGE FRANCAISE COLMAR	8 500.00	
CARITAS SECOURS CATHOLIQUE	13 500.00	
ARGILE	750.00	
SECOURISTES CROIX BLANCHE	2 200.00	
PARALYSES DE FRANCE	2 500.00	
DELTA REVIE HAUT RHIN	2 100.00	
SECOURS POPUL FR FED HAUT RHIN	5 500.00	
ESPOIR	165 000.00	
MOUVEMENT ATD QUART MONDE	1 200.00	
CENTRE D'ENTRAIDE ALIMENTAIRE LA	72 500.00	
CONTACT PLUS	20 000.00	
JALMALV HAUTE ALSACE	3 100.00	
MANNE EMPLOI	6 250.00	
SEPIA SUICIDE ECOUTE PREVENTION INTERVENTION ADOLESCENTS	7 200.00	
GROUPE DES APHASIQUES DE COLMAR ET ENVIRONS	150.00	
RESTOS DU COEUR	6 000.00	
ACCES ASSOCIATION CHRETIENNE DE COORDINATION, D'ENTRAIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT	16 500.00	
APPONA 68	5 000.00	
ALSACE ALZHEIMER 68	1 000.00	
BANQUE ALIMENTAIRE DU HAUT RHIN	1 500.00	
AMICALE CLAIR MATIN	800.00	
<u>Entreprises</u>		
AMIS DES AVEUGLES ET MALVOYANTS DU HAUT-RHIN	1 500.00	
<u>Personnes physiques</u>		
<u>Autres</u>		
Personnes de droit public		
<u>Etat</u>		
FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT	25 000.00	
<u>Régions</u>		
<u>Départements</u>		
<u>Communes</u>		
<u>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC...)</u>		
<u>Autres</u>		
TOTAL GENERAL	560 000.00	

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D2

REÇU À LA PRÉFECTURE
- 9 JUL. 2018

Présenté par la Vice-Présidente,
A Colmar, le 28 juin 2018

La Vice-Présidente



Christiane CHARLUTEAU

Délibéré par l'assemblée délibérante, réunie en session
A Colmar, le 28 juin 2018

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 7
Nombres de suffrages exprimés :

VOTES Pour : 8
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 21 juin.. 2018

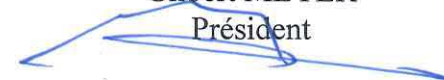
Les membres du Conseil d'administration,

 Excusé Gilbert MEYER Président	<p align="center">Excusé</p> <p align="center">Jean-Jacques WEISS Adjoint au Maire</p>	 Roseline HOUPN Adjointe au Maire	 Corinne LOUIS Conseillère Municipale Déléguée	<p align="center">Absente</p> <p align="center">Caroline SANCHEZ Conseillère Municipale</p>
<p align="center">Excusé</p> <p align="center">Solange GARIN Représentante de l'UDAF</p>	 Daniel REBERT Vice-Président de l'APALIB	 Hubert PHILIPP Président de l'Association « La Manne »	 Laurent KONOPINSKI Directeur de l'Association « APPUIS »	 Michel ZIPPER Président de l'association « UNIAT »

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture le et de la publication le **29 JUIN 2018**
A Colmar, le

28 JUIN 2018

Gilbert MEYER
Président



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 28 juin 2018

135-2018 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017

Etaient présents :

Sous la Présidence de Mme Christiane CHARLUTEAU, Vice-Présidente et Mmes et MM. les administrateurs, Roseline HOUPIN, Corinne LOUIS, Michel ZIPPER, Daniel REBERT, Hubert PHILIPP, Laurent KONOPINSKI.

Etaient excusés :

M. Gilbert MEYER, Président du CCAS, qui donne procuration à Mme Christiane CHARLUTEAU ; Mme Solange GARIN qui donne procuration à M. Michel ZIPPER ; M. Jean-Jacques WEISS qui donne procuration à Mme Corinne LOUIS.

Etait absente :

Mme Caroline SANCHEZ

REÇU À LA PRÉFECTURE
- 9 JUIL. 2018

Nombre de voix pour : 10
contre : 0
abstention : 0
absent : 1

Secrétaire de séance : Mme Roseline HOUPIN
Transmission à la Préfecture :

- 9 JUL. 2018

MAIRIE DE COLMAR
Centre Communal d'Action Sociale

Séance du Conseil d'Administration du 28.06.2018

**Point N° 4 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT
DE L'EXERCICE 2017**

Rapport n° 135 - 2018

Après avoir adopté le Compte Administratif de l'exercice 2017, il appartient au Conseil d'Administration de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement du budget du Centre Communal d'Action Sociale.

Les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement		
Résultat de l'exercice 2017 Qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion	A	39 288,01 €
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion)	B	151 969,05 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2017	A + B	191 257,06 €

Section d'Investissement		
Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	C	/
Restes à réaliser		
Dépenses	Recettes	Solde des restes à réaliser
		D
Besoin de financement à la section d'investissement		E = C + D

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 de la façon suivante :

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de	F	-/-
2°) – le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	A+B-F	191 257,06 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

après en avoir délibéré,

CONSTATE que le Compte Administratif 2017 présente un excédent de fonctionnement de 191 257,06 €.

DECIDE d'affecter ce résultat à l'excédent de fonctionnement reporté (compte 002).

Le Président